Décision N° 004/PR/MACT/12

Le président du Mouvement d'Action pour le Changement au Tchad (MACT),

Vu le protocole d'accord portant la création du MACT du 10 juin 2011,
Vu les nécessités d'organisation et de structuration du Mouvement,
Compte tenu de la nécessité de la mise en place d'une équipe de représentation du MACT pour le Moyen Orient,

Décide

Article 1 :

Répondant à la nécessité de structuration, il est crée une équipe chargée de la représentation du Mouvement au Moyen Orient.

Article 2 **:**

En attendant la publication de la composition nominative de cette équipe, il est créé un poste de chargé de la représentation du MACT pour le Moyen Orient.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la présente décision, la personne désignée à ce poste est Monsieur :

Jebren Ahmed ISSA, chargé de la représentation du MACT pour le Moyen Orient.

Cette décision prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié partout ou besoin sera.

Fait au Tibesti, le 15 décembre 2012

Pour le Mouvement d'Action pour le Changement au Tchad (MACT),

Le Président,

Mouvement d'Action pour le Changement au Tchad
رئيس الحركة من أجل التغيير في تشاد

Ali ORDJO HEMCHI